



**VILLEDIEU
INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets



Pôle Patrimoine et Transitions

Rapport établi conformément à l'article L2224-5 du CGCT et dont le contenu est fixé par le décret d'application 2015-1827 du 30 décembre 2015

+ d'infos >> www.villedieuintercom.fr

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE	3
II.	ORGANISATION DU SERVICE	4
III.	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	
A.	Organisation de la collecte	5
B.	Pré-collecte	5
C.	Données de collecte et évolution	6
D.	Transfert et traitement	6
IV.	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EMBALLAGES/PAPIERS	
A.	Organisation de la collecte	7
B.	Pré-collecte	7
C.	Données de collecte et évolution	8
D.	Transfert et traitement	8
V.	COLLECTE ET TRAITEMENT DU VERRE	8
VI.	LES DECHETTERIES	9
VII.	INDICATEURS FINANCIERS	
A.	Les dépenses de fonctionnement	10
B.	Les recettes de fonctionnement	10
VIII.	ACTUALITES 2025	
A.	Animations et communication	11
B.	Sensibilisation et formation au compostage	12
C.	Mise en place des étiquettes erreurs de tri	12

I. PRESENTATION GENERALE

La communauté de communes de Villedieu Intercom est née le 1^{er} janvier 2014.

Elle se compose de 27 communes, par fusion des anciennes communautés de communes des cantons de Percy, Villedieu-les-Poêles et Saint-Pois (partiellement) et des communes de Le Tanu et Sainte-Cécile.

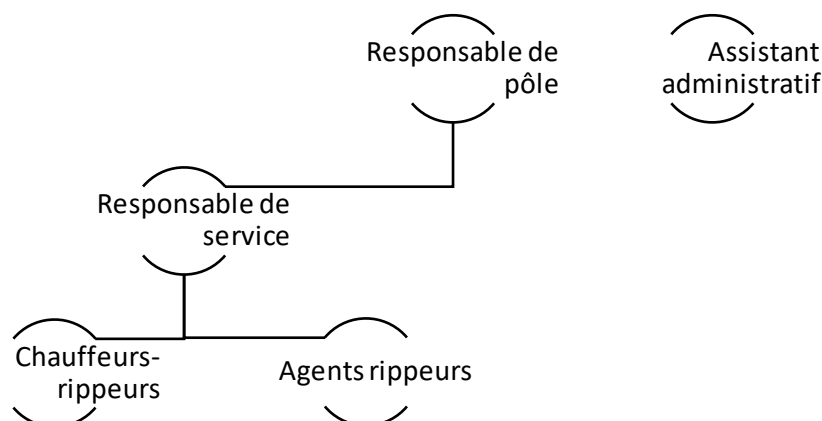
Villedieu Intercom compte depuis le 1^{er} janvier 2016, deux communes nouvelles, celle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny et celle de Percy-en-Normandie.



La communauté de communes dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, soit 27 communes.

Les compétences « traitement des déchets » et « gestion des déchetteries » ont été déléguées au Syndicat Mixte du Point Fort Environnement.

II. ORGANISATION DU SERVICE



La régie est composée de 5 agents titulaires et 3 contractuels pour faire face aux besoins ponctuels (congrés, arrêt maladie, formation). Un agent administratif vient compléter cette équipe à hauteur de 0.4 ETP tous les après-midis du lundi au jeudi sur une permanence déchets.

Le travail est organisé sur 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. Les équipes du matin travaillent de 6h à 13h et les équipes d'après-midi de 12h45 à 19h45.

Il y a deux équipes du matin et une équipe l'après-midi (excepté le vendredi et le mercredi où toutes les équipes sont du matin).



III. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

A. Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les ordures ménagères sont collectées en porte à porte :

- une fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire ;
- excepté pour le périmètre touristique de la ville de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny qui est collecté une fois par semaine (obligation règlementaire car zone agglomérée d'une population de plus de 2 000 habitants sur 200 mètres sans discontinuité).

Villedieu Intercom comprend :

- 11 secteurs de collecte pour les ordures ménagères

Villedieu Intercom dispose au total de 3 bennes mono compartimentées 19 tonnes, une d'entre elles est plus particulièrement affectée aux ordures ménagères.

Véhicules	Type	PTAC	Année	Photo
Renault (192)	BOM mono	19 T	2020	
13 664 kms parcourus en 2025				
7 904 litres de gasoil consommés soit une moyenne de 58 litres / 100 kms				

B. Pré-collecte

Les déchets d'ordures ménagères sont collectés en sacs marrons transparents fournis par la collectivité et distribués uniquement dans les mairies du territoire depuis le 1^{er} janvier 2023. Il n'y a pas d'obligation de présenter les sacs à la collecte dans des bacs. Toutefois, pour ceux qui le souhaitent, Villedieu Intercom vend des bacs marrons d'une capacité de 120 litres au prix de 40€.

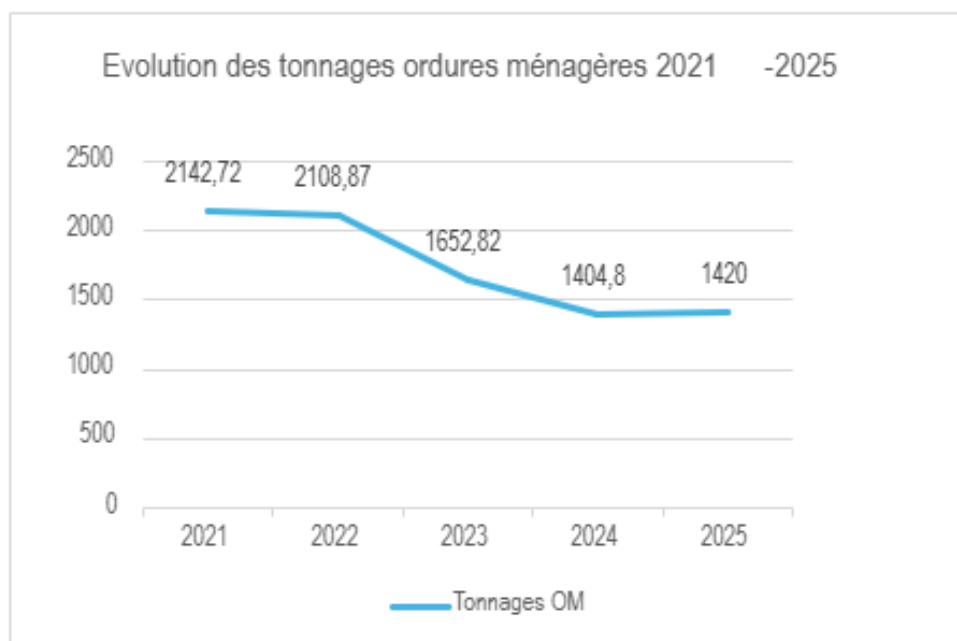
	2024	2025
Nbre de sacs achetés	399 600	360 000
Budget sacs	33 547,23€	27 449.28€
Nbre de rouleaux distribués	15 948	16 538
Nombre de sacs distribués	318 960	330 760
Nbre de bacs vendus	30	20

La collecte en sacs transparents a pour objectif d'obliger l'utilisateur à trier ses déchets correctement et permet à nos agents de collecte d'avoir un regard sur le contenu du sac.

Depuis août 2025, lorsque des erreurs de tri sont constatées par les agents de collecte, une étiquette est collée sur le bac ou le sac pour informer de la raison de la non-collecte. Ces étiquettes sont un vrai plus dans la sensibilisation des citoyens et dans l'explication. Elles ont notamment permis de réduire le nombre d'appels ou de messages à la permanence déchets.

C. Données de collecte et évolution

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des tonnages collectés d'ordures ménagères entre 2021 et 2025 sur le territoire de Villedieu Intercom :



En 2025, 1420 Tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une production de **90 kg/habitant/an** (population totale au 1^{er} janvier 2025 : 15 779 habitants). Cela représente une variation de **- 34.7 %** entre 2021 et 2025 et une légère augmentation de 1,08% par rapport à 2024. Ces résultats restent cependant excellents, la moyenne en 2023 sur la Normandie est de 223.5 kg/habitant INSEE et sur 2025, la moyenne à l'échelle du SMPF est de 128 kg/hab/an.

Ces très bons résultats sont à mettre en relation avec le professionnalisme de nos agents de collecte dans la vérification de la conformité du tri dans les sacs transparents. Par ailleurs, les nombreuses publications sur les réseaux, dans le magazine de Villedieu Intercom et sur l'application Villedieu Intercom Environnement contribuent à une meilleure connaissance des consignes de tri par les usagers.

Une caractérisation des OMR a été réalisée en avril 2024 sur le territoire de VI, 42.5% des OMR sont constitués de déchets putrescibles qui pourraient être valorisés notamment par du compostage ou éviter en sensibilisant au gaspillage alimentaire.

Une petite marge d'amélioration existe encore.

D. Transfert et traitement

Les ordures ménagères sont déposées sur le quai de transfert situé à la déchetterie de Villedieu.

Ce sont ensuite les camions du Syndicat Mixte du Point Fort Environnement qui assurent le transfert des déchets jusqu'au centre d'enfouissement, l'ISDND, l'installation de stockage de déchets non dangereux, situé sur la commune de Saint-Fromond et exploité par le Syndicat Mixte du Point Fort Environnement.

IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EMBALLAGES/PAPIERS

A. Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les emballages sont collectés en porte à porte sur le territoire à raison d'un passage tous les 15 jours, excepté pour le périmètre touristique de la ville de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny qui est collecté une fois par semaine (obligation réglementaire car zone agglomérée d'une population de plus de 2 000 habitants sur 200 mètres sans discontinuité).

Villedieu Intercom comprend :

- 17 secteurs de collecte pour les emballages

Sur les 3 bennes dont dispose Villedieu Intercom, 2 bennes mono-compartmentées de 19 tonnes avec lève-container automatique sont plus particulièrement affectées à la collecte des emballages et papiers.

Véhicules	Type	PTAC	Année	Photo
Renault (848)	BOM mono	19 T	2022	
22 716 kms parcourus en 2025				
12 783 litres de gasoil consommés soit une moyenne de 56 litres / 100 kms				
Renault (264)	BOM mono	19 T	2024	
27 517 kms parcourus en 2025				
14 965 litres de gasoil consommés soit une moyenne de 54 litres / 100 kms				

B. Pré-collecte

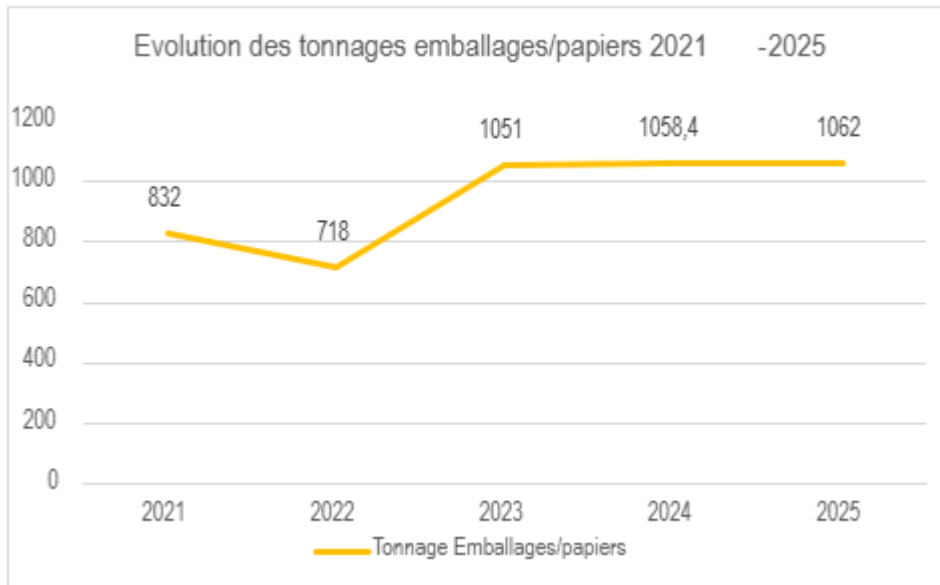
Les déchets d'emballages sont collectés :

- ✓ en bac jaune pour les habitations situées à moins de 50 mètres du circuit de collecte
- ✓ en sac jaune dans le périmètre touristique de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny ou au choix pour les habitations situées à plus de 50 mètres du circuit de collecte.

	2024	2025
Nbre de sacs/bacs achetés	236 100/150	0/150
Budget sacs/bacs	16790.40 €/7 167€	0/5 125.8€
Nbre de rouleaux distribués	3 513	3 679 (reliquat)
Nbre de bacs 240 L distribués	5 334 +114 par rapport à 2023	5 422 +88 par rapport à 2024
Nbre de bacs 360 L distribués	2 011 +79 par rapport à 2023	2073 +62 par rapport à 2024

C. Données de collecte et évolution

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des tonnages collectés d'emballages/papiers entre 2021 et 2025 sur le territoire de Villedieu Intercom :



En 2025, 1062 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées, cela représente une production de **67.3 kg/habitant** (population totale au 1^{er} janvier 2025 : 15 779 habitants) et une variation de **+ 27.6 %** entre 2021 et 2025.

Les tonnages collectés à l'échelle de la Normandie sont en constante hausse.

A l'échelle du SMPF, ce sont 81 kg/hab/an de papiers et emballages qui ont été collectés sur 2025

En extrapolant les résultats des caractérisations d'OMR avec les tonnages annuels, on évalue à 4.4% des tonnages OMR, la part de déchets recyclables qui pourraient être valorisés via les collectes sélectives de papiers, cartons, emballages soit 6kg/hab/an. Une petite marge d'amélioration existe encore.

Par ailleurs, les caractérisations réalisées entre janvier et août 2025 font le constat d'un taux de refus moyen de 21,9%. Le tri peut encore en soit être amélioré, cependant la moyenne nationale de refus de tri en 2023 est de 26%.

Il est cependant important de souligner le succès du porte à porte qui facilite le geste de tri des habitants. Les quelques actions de communication réalisées auprès des usagers et les actions menées par le service pour mieux informer au quotidien sur le tri via notamment l'accueil téléphonique et physique par un agent de Villedieu Intercom sur les déchets, portent leur fruit.

D. Transfert et traitement

Les déchets d'emballages sont apportés directement au centre de tri de la SPHERE situé sur la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny. La présence du centre de tri sur notre territoire limite les transferts et réduit l'impact de nos déchets en matière de GES (gaz à effet de serre).

V. COLLECTE ET TRAITEMENT DU VERRE

La collecte du verre se fait en apport volontaire. Nous avons 73 points d'apport volontaire (PAV) sur le territoire. Ces PAV sont ensuite collectés par le Syndicat Mixte du Point Fort Environnement.

Ils sont vidés en moyenne 1 à 4 fois par mois en fonction des lieux d’implantation.

En 2025, 856 tonnes de verre ont été collectées ce qui représente une augmentation de 23 tonnes par rapport à 2024. La collecte a augmenté de 3,7% et est passée de 53 kg/hab/an à 55 kg/hab/an.

A l’échelle du SMPF, la collecte a cette année stagné et se maintient en moyenne à 50 kg/hab/an.

VI. LES DECHETTERIES

Les deux déchetteries du territoire sont situées sur les communes de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny et Percy-en-Normandie. Elles sont entièrement gérées (bas et haut de quai) par le Syndicat Mixte du Point Fort Environnement.

Déchetterie de Percy-en-Normandie – La Bergerie		
	Horaires hiver (01/11 au 31/03)	Horaires été (01/04 au 31/10)
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Samedi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h

Déchetterie de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny – Le Cacquevel		
	Horaires hiver (01/11 au 31/03)	Horaires été (01/04 au 31/10)
Lundi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Mardi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Mercredi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Jeudi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Vendredi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Samedi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h

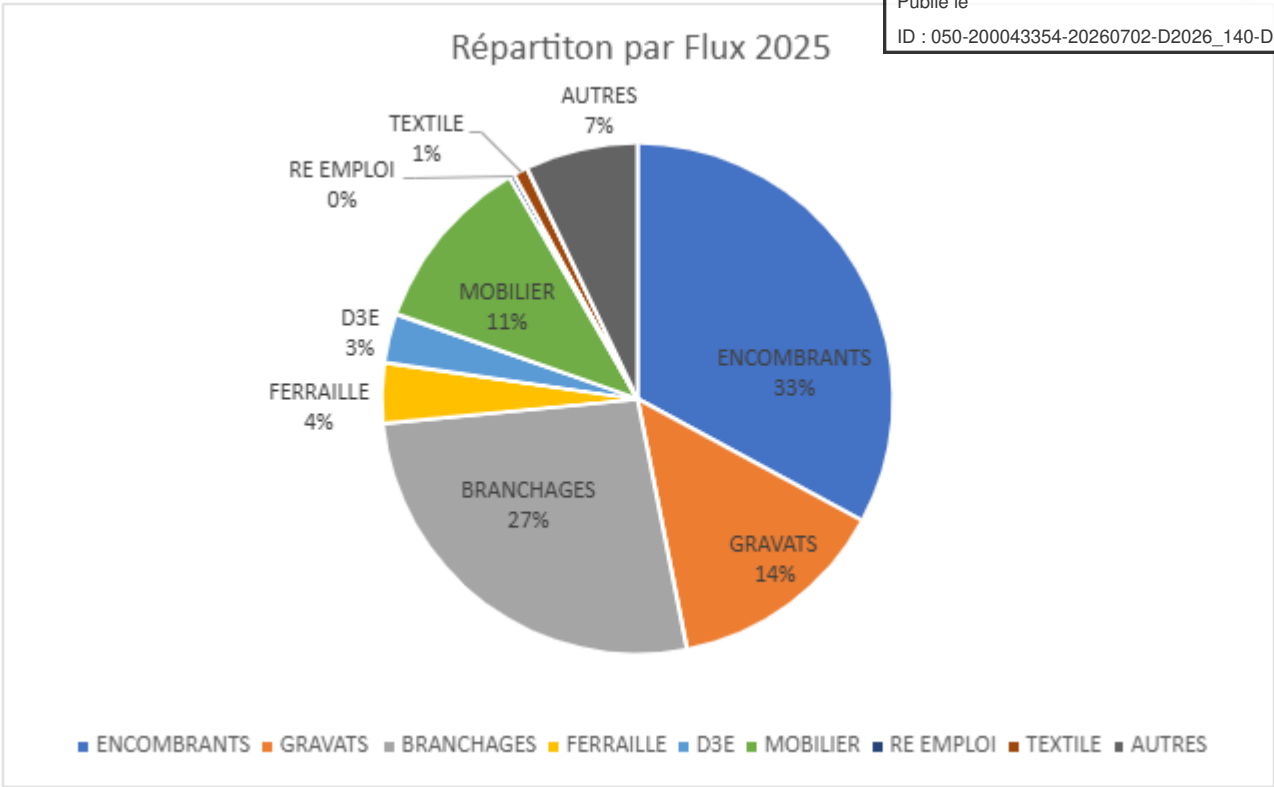
Au 1^{er} janvier 2023, le Syndicat Mixte du Point Fort Environnement a mis en place le PASS Déchetterie sur l’ensemble des déchetteries du territoire. Chaque habitant doit donc se présenter en déchetterie muni de son PASS qui lui donne accès à 18 passages par an. Au-delà, il doit contacter le syndicat de traitement s’il souhaite avoir des passages supplémentaires et justifier de la nécessité.

La mise en place de ce PASS a permis de réserver l’accès des déchetteries aux seuls habitants du territoire, de baisser la fréquentation, de réduire la quantité de certains déchets (encombrants, déchets verts...)

On constate que 75% des usagers utilisent entre 1 à 14 passages par an. Seulement, 1,3% des usagers viennent plus de 18 fois par an déposer des déchets dans les déchetteries de Percy-en-Normandie et Villedieu-les-Poêles. 23% ne viennent pas du tout.

Il a été décidé de maintenir à 18 passages pour l’année 2025 en accentuant toujours sur la pédagogie et le conseil auprès des usagers pour les inciter à réduire leurs déchets.

Un peu plus de 7800 passages ont été réalisés en 2025 à la déchetterie de Percy-en-Normandie en 2025 et plus de 25 000 à Villedieu-les-Poêles, environ 3 fois plus.



Source : Syndicat Mixte du Point Fort Environnement

En 2025, ce sont 307 kg/hab/an qui ont été collectés en déchetterie soit presque 11% de moins qu’en 2024 (344 kg/hab/an).

Le **coût annuel de gestion des déchetteries** pour 2025 est de 444 564 € soit 28.2€/habitant plus 88 428 € de TGAP pour les encombrants soit 5.60€/habitant.

VII. INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments financiers présentés sont extraits du compte administratif 2025 du budget général service « déchets ».

A. Les dépenses de fonctionnement

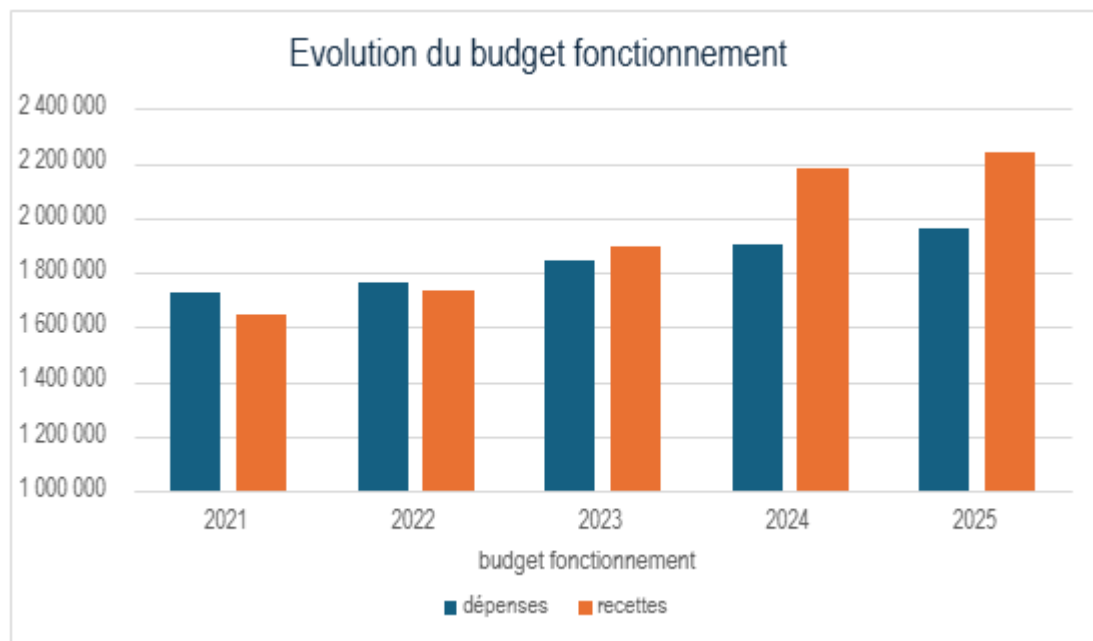
Dépenses de fonctionnement 2025		1 964 341.98 € TTC
Carburant		60 946.47€
Réparation/entretiens/assurances camions		46 673.96 €
Personnel (salaires, formation, vêtements...)		355 209.14€
Achat sacs		32 575.08 €
Contribution SMPF		1 262 548.00 €
Frais généraux dont amortissements		197 047.68 €
Divers (exonération teom...)		5 321.94€

Si on ramène les dépenses de fonctionnement au nombre d’habitants, le coût lié à la collecte et au traitement des déchets sur le territoire de Villedieu Intercom s’élève à 124.50€/habitant et par an.

B. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2025		2 241 206.19 € TTC
TEOM		2 102 652,00 €
Redevance spéciale professionnels		97 527.52 €
Produits des services (vente bac, composteurs)		1 480.00 €
Remboursement des charges de personnel (013)		21 546.67 €
Vente Benne à ordures ménagères		18 000,00 €

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur les cinq dernières années est la suivante :



VIII. ACTUALITES 2025

A. Animations et communication

En lien avec le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), de nombreuses animations de sensibilisation auprès de différents publics ont été réalisées en 2025 :

Publics scolaires et jeunes :

- À l'école Prévert de Villedieu les Poêles
- Dans les trois médiathèques du territoire, une animation auprès de scolaires
- Auprès d'une dizaine de jeunes de la mission locale
- Auprès de l'école de foot de Percy

Publics adultes :

- Dans un quartier d'habitat social à Villedieu les Poêles en lien avec c Manche Habitat

3 opérations de broyage de branches ont été organisées entre octobre et décembre 2025 par le Syndicat Mixte du Point Fort à la déchetterie de Villedieu. 11 personnes y ont participé.

Villedieu intercom a déclaré le mois de novembre 2025, le mois de la réduction des déchets avec de nombreuses actions de prévention mises en œuvre sur les différents sites : exposition sur le gaspillage alimentaire, exposition photo sur le quotidien des ripeurs, interventions dans les médiathèques, ateliers de customisation avec des chutes de papier peint, don au secours populaire de vêtements laissés au centre aquatique...

B. Sensibilisation/formation au compostage

9 sessions de formation au compostage ont été financées par Villedieu intercom auprès des 6 classes de 3 écoles du territoire : Ecole Prévert de Villedieu-les-Poêles, RPI Fleury-la Bloutière, Ecole de Ste-Cécile mais également auprès des 3 accueils de loisirs de Villedieu Intercom.

En plus de ces sessions de formation, un composteur a été offert à chacun de ces sites pour mettre en pratique la réduction des biodéchets au sein de l'école.

En parallèle, une exposition a été installée à la médiathèque pendant la Semaine Européenne de réduction des Déchets

C. Mise en place des étiquettes erreurs de tri

Afin de limiter les erreurs de tri et de mieux sensibiliser les usagers, des étiquettes expliquant la raison du refus de collecte sont apposées sur les bacs ou les sacs non conformes pour en expliquer la raison. Pour toujours plus de pédagogie, leur mise en œuvre depuis septembre 2025 a permis de réduire le nombre d'appels auprès de la permanence et moins d'insatisfactions côté usagers.